



## BANQUE MONDIALE

Bureau régional (Sénégal, Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Mauritanie)

le 19 novembre 2013

Son Excellence Monsieur Amadou Ba  
Ministre de l'Economie et des Finances  
Dakar, Sénégal

*Objet : Organisation du Groupe Consultatif et transmission des commentaires sur les Notes et Fiches Techniques*

Monsieur le Ministre,

Nous vous remercions d'avoir bien voulu partager les fiches et les notes techniques élaborées dans le cadre de l'organisation du Groupe Consultatif du Sénégal. Notre équipe a passé en revue ces documents et a émis des commentaires que nous nous proposons de vous transmettre.

De manière générale, ces observations portent sur :

- La présentation des notes et fiches techniques : le texte des notes et fiches est une description globale du secteur, il peut être réduit et être limité à la présentation du contexte, et des enjeux sectoriels. Nous suggérons une présentation claire de la politique sectorielle en vigueur, les impacts et résultats observés ainsi que le potentiel existant. Il conviendrait aussi de montrer les objectifs du Gouvernement à moyen et long terme pour chaque secteur ;
- Sur la partie stratégie, il serait utile de comprendre comment seront définies les priorités d'investissement et des différents projets envisagés ;
- Compte tenu du fait que nous ciblons le secteur privé, nous avons constaté qu'il manquait dans les notes les informations clés du secteur et des marchés qui pourraient attirer des investisseurs. Nous recommandons que les notes fassent référence à l'investissement privé et à la capacité du secteur à créer de la richesse et de l'impact sur la création d'emplois et le transfert de technologies. Pour cela il serait bon de préciser les principales caractéristiques du secteur (taille, statistiques clés, lois et règlements (et quelques perspectives potentielles ainsi que le cadre général du climat d'investissement. Des exemples concrets de réussite dans chaque secteur constitueraient un atout. Nous recommandons aussi dans la mesure du possible de faire référence aux projets de

le 19 Novembre 2013

Partenariat Public Privé - PPP (en recoupant la liste des PPP), qui pourraient intéresser les opérateurs privés ;

- Au niveau de la Vision du Gouvernement du Sénégal, il serait intéressant de pouvoir comprendre comment le Sénégal voudrait se positionner sur les marchés à forte valeur ajoutée ;
- Certaines données fournies dans les notes ne sont pas mises à jours (secteur transport) et gagneraient à être présentées sous forme de tableaux pour en faciliter la lecture ;
- Dans le domaine de l'Energie, il serait important de rassurer les Partenaires au Développement que la participation du secteur privé dans la production d'électricité sera pris en compte dans le cadre juridique du pays, qui nécessite des procédures concurrentielles et transparentes pour la sélection des promoteurs privés. Cette approche permettrait aux partenaires au développement de soutenir les partenariats public-privé nécessaires pour la production d'électricité.

En plus de ces commentaires généraux, nous avons formulé des commentaires spécifiques (par secteur) que vous trouverez sous ce pli. Nous vous enverrons les notes et fiches revues par le personnel sectoriel de la Banque mondiale par courrier électronique pour leur prise en compte éventuelle.

Pour un meilleur appui dans l'organisation du Groupe Consultatif, nous avons demandé en plus des notes techniques la documentation suivante par notre lettre datée du 23 octobre 2013 :

- le programme des projets prioritaires qui sera présenté à Paris pour financement ;
- le Programme Triennal des Investissements Publics PTIP 2014-2016.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire parvenir ces documents dès que possible afin de nous permettre de mieux vous assister dans l'organisation de la réunion du Groupe Consultatif.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

  
Vera Songwe  
Directeur des Opérations  
Sénégal, Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Mauritanie  
Région Afrique



Pièces jointes:

- Tableau des commentaires
- Notre lettre du 23 octobre 2013

S.E.M. Amadou Ba

-3-

le 19 Novembre 2013

Ampliation:

- Monsieur Agapito Mendes Dias, Administrateur pour le Sénégal, Banque mondiale

S.E.M. Amadou Ba

-4-

le 19 Novembre 2013

bcc: Messrs/Mmes: Songwe, Diagne Diouf, Seck, Cisse, Barbosa (AFCF1), Uwanyiligira,  
Dasanayake, Loum Lo, Mensah (AFCSN);SENEGAL SECTOR LEADERS



## BANQUE MONDIALE

Bureau régional (Sénégal, Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Mauritanie)

le 23 octobre 2013

Son Excellence Monsieur Amadou Ba  
Ministre de l'Economie et des Finances  
Dakar, Sénégal

*Objet : Date de la réunion du Groupe Consultatif pour le Sénégal  
V/Lettre N° 011543 du 22 octobre 2013*

Monsieur le Ministre,

Nous vous remercions d'avoir bien voulu nous associer à l'organisation de la réunion du Groupe Consultatif pour le Sénégal. Nous vous réitérons notre disponibilité à vous accompagner pour la réussite de cette rencontre.

Nous avons le plaisir de vous confirmer la disponibilité des locaux de la Banque mondiale à Paris pour abriter le Groupe Consultatif du Sénégal du lundi 24 au mardi 25 février 2014.

Nos équipes travailleront étroitement avec vos collaborateurs pour assurer une bonne organisation du Groupe Consultatif.

Le Groupe Banque mondiale est disposé à vous accompagner dans l'élaboration de la documentation technique, en ce qui concerne plus particulièrement :

- la revue des notes techniques et pourraient aussi faciliter leur validation par les groupes thématiques des Partenaires Techniques et Financiers ; je vous propose de partager ces notes dès que possible ;
- la finalisation de votre programme de projets prioritaires qui sera présenté à Paris pour financement ; pour cela nous aimerions recevoir une copie du document ;
- la programmation de l'investissement public ; ce document pourrait servir pour la préparation du Groupe Consultatif. En plus du fait qu'il serait intéressant d'évaluer

ensemble son contenu comme vous l'avez mentionné lors des Assemblées Annuelles à Washington. A cet effet, nous souhaiterions disposer du PTIP 2014-2016.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre haute considération.



Vera Songwe  
Directeur des Opérations  
Sénégal, Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau  
Région Afrique



Ampliation :

- Monsieur Agapito Mendes Dias, Administrateur pour le Sénégal, Banque mondiale

## Commentaires sur fiches et Notes Technique du Groupe Consultatif

Secteur	Commentaires
<p><b>Commentaires Généraux</b></p>	<p>En général, la note devrait être revue afin de présenter clairement: (i) la situation du secteur en termes de politiques en vigueur, leur impact et résultats observés ainsi que le potentiel existant; et (ii) les objectifs du gouvernement à moyen et long terme dans le secteur. Telle quelle, la Note ne fait que décrire de manière générale, avec répétitions tout le long des différentes sections, la situation du secteur, sans vraiment présenter les priorités d'actions du gouvernement à moyen et long terme.</p> <p>Essentiellement, ces documents semblent plus adaptés à la communauté des bailleurs de fonds qu'aux investisseurs privés. Si le secteur privé devrait être ciblé, des informations clés sur le secteur et le marché manquent pour attirer des investisseurs. Référence n'a guère été faite à la notion de l'investissement privé et sa capacité à créer de la richesse et de l'impact sur la création d'emplois et le transfert technologique, etc. il serait mieux de préciser les principales caractéristiques des secteurs (taille, statistiques clés, loi, réglementation) et quelques perspectives potentielles ainsi que le cadre général du climat d'investissement. Des exemples de réussite dans chaque secteur seraient également plus convaincants. Les références aux projets de PPP (ou recoupement de la liste PPP) dans lesquelles les opérateurs privés seront invités à participer seraient également utiles. Il y a aussi quelques incohérences entre les Notes Techniques et les Fiches Techniques. Même si c'est destiné aux bailleurs de fonds, dans le monde d'aujourd'hui, l'effet catalyseur du secteur privé est important. Les documents sur le changement climatique, l'agro-industrie, l'énergie et le transport devraient renforcer davantage la façon dont le fonds public sera utilisé afin d'influencer plus de solutions dans le secteur privé.</p> <p>Au niveau de la Vision du Gouvernement du Sénégal, il aurait été intéressant de pouvoir comprendre comment le Sénégal veut se positionner sur les marchés à forte valeur ajoutée : les mots investissements et réformes sectorielles devraient (et devront) éventuellement en principe être utilisés dans les différents textes.</p> <p>Les parties "contexte", "état des lieux", "cadre institutionnel" sont trop longues et devraient être réduites pour laisser plus de place à la partie "vision stratégique et programme d'actions". De plus, les données qui y figurent sont souvent anciennes et gagneraient à être présentées dans des tableaux pour en faciliter la lecture.</p> <p>Sur la partie stratégie, il serait utile de comprendre comment seront définies les priorités d'investissements, entre modes d'abord, et ensuite pour un mode donné, entre les différents projets envisagés.</p>

Par exemple, si l'on parle de mille kilomètres de routes rurales à construire par an, comment ces routes rurales seront-elles identifiées / choisies? N'y a-t-il pas un risque que cela se fasse au détriment du réseau national? Quels mécanismes sont mis en place pour assurer l'entretien de ces 1000 km supplémentaires chaque année? Le Fonds d'Entretien Routier aujourd'hui, avec 50 milliards de recettes prévues, ne peut couvrir tous les besoins en termes d'entretien courant et périodique (estimés à presque le double). Il semble qu'une partie de ces routes rurales sera financée par une ponction sur le Fonds d'Entretien, ce qui signifierait que les fonds déjà insuffisants pour entretenir le réseau existant se verraient amputés d'une partie non négligeable pour pouvoir augmenter le linéaire routier, et donc les besoins en matière d'entretien... ceci doit être clarifié.

Il serait bon d'identifier déjà quelques investissements prioritaires et de proposer un calendrier d'exécution pour ces investissements. A titre d'exemple, il semble qu'il a été décidé de construire l'autoroute Thiès-Touba. Comment ce projet s'inscrit-il dans la stratégie du Gouvernement? Comment cet axe a-t-il été choisi / considéré comme prioritaire?

Le secteur privé est évoqué mais la description de ce que l'on attend de lui est assez lapidaire.

Certaines responsabilités institutionnelles mériteraient d'être éclaircies. Dans le ferroviaire par exemple, valide-t-on l'idée de la constitution d'une société de patrimoine? Dans le secteur routier, à qui incombera la responsabilité de réaliser 1000 km de routes rurales par an?

On parle d'infrastructure, mais pas tellement de services: il serait bon d'aborder la question de la régulation du fret, des opérateurs de transport urbain, de la participation des privés dans le ferroviaire, etc.

Pour un secteur absorbant tant d'investissements, la vision stratégique n'est pas encore claire et les objectifs prioritaires restent peu explicites alors que le Ministère des finance prône fort justement une vision claire de ce que seront les grandes priorités du Gouvernement et les grands projets à réaliser au travers du Plan pour un Sénégal Emergent.

#### Agriculture

Le texte entier actuel est trop largement une description globale du secteur. Il peut être considérablement réduit et être limité à une section présentant le contexte et les enjeux de l'agriculture au Sénégal;

Il serait opportun d'ajouter une section sur le potentiel et les opportunités du secteur, qui justifieront les actions et investissements prioritaires de l'Etat. Ceci devra inclure une description de potentiel en terme de mobilisations des ressources en eau (eaux de surface et

souterraines), la compétitivité des spéculations produites localement, en particulier le riz pour la substitution à l'importation, le potentiel du Sénégal en agriculture à haute valeur ajoutée pour l'exportation, la position géographique du pays par rapport aux marchés européens accessibles par voie maritime, etc. ; La note devrait également identifier les objectifs à atteindre, leur échéance dans le temps et les ressources financières nécessaires à leurs réalisations. Ceci inclue : (i) la mobilisation des ressources en eaux agricoles; (ii) la multiplication et dissémination de semences améliorées pour une meilleure productivité; (iii) les prévisions d'investissements structurels (irrigation, aménagement de périmètres, etc.) pour un accroissement de la production céréalière et de l'agriculture à haute valeur ajoutée, telle que l'horticulture. Plusieurs plans et programmes ont été élaborés ces cinq dernières années. Ce sont le PAP, le PNIA, le PNAR et la SNDES qui décrivent clairement les actions prioritaires consensuelles dans le secteur à moyen et long terme. Ces plans d'actions sont toujours d'actualité et en phase avec la vision de développement agricole et de sécurité alimentaire du gouvernement. Ces plans devraient être la base d'information pour la rédaction de la Note technique.

Au niveau de la Vision du Gouvernement du Sénégal, il aurait été intéressant de pouvoir comprendre comment le Sénégal veut se positionner sur les marchés à forte valeur ajoutée : les mots investissements et réformes sectorielles devraient (et devront) éventuellement en principe être utilisés dans les différents textes.

La notion d'investissement privé n'est pas mentionnée dans les deux documents, aucune indication des mesures et réformes prises par le gouvernement pour encourager les investisseurs nationaux et étrangers à investir dans l'agriculture et l'agro-industrie, ni les impacts positifs découlant des investissements au niveau par exemple de la production et de la transformation (emplois, technologie, rendements, etc.)

Les documents se focalisent sur les caractéristiques générales du secteur agricole au Sénégal, ainsi que les efforts mis en place pour accroître la production nationale, atteindre la sécurité alimentaire et protéger les intérêts des petits producteurs qui constituent le plus important segment des acteurs agricoles.

La note ne fait aucune mention des principaux défis auxquels font face les investisseurs locaux et internationaux dans les secteurs de l'agriculture et de l'agro-industrie du Sénégal: accès aux infrastructures (post-récolte, chaîne de froid, irrigation, entreposage adapté, logistique / transport, etc.), accès aux marchés (conditions d'accès, normes et standards, etc.), accès aux financements, intrants (semences, engrais, équipement, emballages, etc.), main d'œuvre (qualification, disponibilité, etc.), questions foncières, services spécialisés aux

	<p>entreprises, etc.</p> <p>L'absence de statistiques claires sur les principales productions agricoles (ces dernières sont d'habitude disponible au Sénégal) et l'importance du secteur de la transformation rendant compliquée l'appréciation de la part relative de chaque spéculation. Aucune donnée également sur le marché des intrants. Les infos fournies dans le document sont beaucoup trop sommaires et risquent d'embrouiller le lecteur.</p> <p>La section sur les cultures industrielles est trop courte et peu claire: dans son ensemble on qualifie une culture d'industrielle lorsque sa production sert à alimenter une agro-industrie ou dans une stratégie d'import substitution (ex. tomate industrielle qui alimente la SOCAS, canne à sucre, riz, etc.). Nous sommes au courant d'exemple dans le secteur de l'arachide et du coton, mais au niveau du sésame, du niébé et du manioc cela reste à démontrer. Habituellement, ce type de culture a pour objet le développement de revenus pour les exploitations agricoles et augmente de façon substantielle l'activité économique des régions visées par ce type d'investissement.</p> <p>A part la GOANA, le Plan REVA et le PNIA, aucune mention n'est faite sur les réalisations des projets passés, en cours ou à venir supportant le développement secteur agricoles et agro-business (PDMAS, PCE, PDIDAS, etc.), ni aucune mention sur les retombées positives des investissements locaux et internationaux dans le secteur (GDS, Filfili, etc.)</p> <p>Il faudrait corriger les mentions à l'arachide et aux cotons dans la section sur l'horticulture, ces produits devraient être inclus dans la section sur les productions industrielles</p> <p>Le texte devrait présenter les principales zones de production (Niayes, Vallée du Fleuve Sénégal, Haute Casamance, etc.) plutôt que de nommer des villes. Il serait également intéressant de mentionner l'important potentiel de production agricole de la Casamance et du potentiel de cette région lorsque le conflit sera terminé. De même, il aurait été pertinent d'orienter le lecteur en terme de localisations des principales productions (Horticulture: Niayes et Vallée du Fleuve; Céréales: Kaolack, Coton: tambacounda, etc.)</p>
Gouvernance	<p>Il convient de rappeler que le ministère de la bonne gouvernance a été créé récemment et n'a pas encore eu le temps d'acquérir de ce fait une pleine visibilité. Les acteurs au développement attendent du ministère qu'il joue un rôle transverse et fortement incitatif envers tous les acteurs de la gouvernance (Pouvoirs publics, agences, secteur privé, société civile, médias; etc.). Il est essentiel qu'il se présente comme un chef</p>

	<p>d'orchestre pour coordonner les efforts des autres acteurs et pousser les dossiers vers leur plein achèvement.</p> <p>Pour ce faire, des moyens financiers spécifiques ne semblent pas justifiés puisque les moyens se trouvent déjà dans les budgets du gouvernement. Ils devraient en tous cas, dans un souci de crédibilité, être fortement revus à la baisse et être justifiés par des actions plus précises, mieux séquencées et priorisées avec des échéances et des résultats répartis dans le temps.</p>
<p><b>Emploi des Jeunes</b></p>	<p>La note et la fiche sur l'emploi des jeunes et la promotion de l'emploi des jeunes méritent un travail supplémentaire de fonds ou être reprise pour aborder de manière beaucoup plus claire comment le gouvernement va travailler de manière multisectorielle et dans des secteurs déterminés pour accélérer la création d'emplois.</p> <p>Les mesures proposées s'inscrivent dans la même lignée que les programmes généralement développés au niveau du Ministère en charge de l'emploi ou de ses agences qui souvent ne sont pas mis en œuvre de manière systémique mais souvent comme quelque initiatives isolées. Il peut être constaté un ensemble d'intentions qui méritent d'être revues et la stratégie doit être articulée à un développement du secteur privé, l'attraction d'investissements, la création d'entreprises, la formation des jeunes, etc.</p> <p>D'un autre ordre, comment le Gouvernement entend développer l'emploi par une politique d'éducation réformée et plus orientée vers le marché est absent.</p> <p><b>Section I. Profil et chiffres clés du secteur</b></p> <p>Il vaudrait mieux parler en nombre d'emplois à créer (environ 150 000 par an) que de taux de chômage passant de 10,2% à 6 % car on n'a pas de bons chiffres la dessus. Beaucoup dépend de la définition du terme « chômeur ». Selon le BIT, c'est quelqu'un entre 15 et 65 ans qui n'a pas du travail, est prêt à travailler, et cherche activement de l'emploi. Par cette définition, le chômage a baissé de 15% en 2001 à 4,7% en 2011. Mais quand on considère que beaucoup de gens voudraient travailler mais ne cherchent plus parce qu'ils pensent que c'est inutile – ceux qu'on pourrait appeler les découragés – l'image change. Selon cette définition, le chômage n'a pas changé de façon significative entre 2001 et 2011 et reste autour de 20%. En plus, avec la croissance démographique, le nombre de personnes ainsi défini comme chômeurs aurait augmenté de 690 000 en 2001 à 965 000 en 2011. En fait, la seule chose dont on est à peu près sûr est que le taux d'emploi est de 0.52, i.e. que seule la moitié des individus en âge de travailler ont une activité, ce qui est plus bas que dans la plupart des pays.</p>

A ce stade de la note, il est important de souligner le rôle central du secteur privé dans la création de l'emploi, et donc le besoin fondamental d'améliorer le climat des affaires.

### **Section II. Forces**

Il faudrait aussi ne pas parler de 80 secteurs, ce qui est trop grand et donne l'impression d'un manque de focus.

Il serait aussi bon de reformuler la phrase « Le Sénégal s'est engagé dans la promotion hardie de l'environnement des affaires qui a permis de faire des avancées significative dans la promotion des investissements à destination du Sénégal », celle-ci n'a guère de justification vu les classements actuels du Sénégal (Logistics Performance Index, Doing business) – même après l'amélioration limitée de cette année dans le WEF.

### **Section III. Réformes majeures en cours**

Merci de noter que « Le développement progressif d'un consensus national autour de la question de la gestion de la jeunesse et de l'emploi » n'est pas une réforme en soi. Il est donc suggéré d'éliminer cette phrase.

### **Section IV. Perspectives du secteur et actions prioritaires à court terme**

- Il serait bon de définir un peu plus les contenus et succès des programmes d'emploi des jeunes et femmes (3). Trop imprécis.
- Quels sont les programmes et fonds effectifs ? (5). Trop imprécis.
- Cette refonte du code des marchés publics et l'utilisation de la main d'œuvre nationale (6) pose 2 problèmes : i) est-ce nécessaire de la mentionner lors d'un CG, car dire à des investisseurs étrangers qu'il y a une préférence nationale n'est guère incitatif..., ii) sur un plan plus large, la compatibilité de telles mesures avec les réglementations de l'OMC a-t-elle été vérifiée ? Il est suggéré d'éliminer cet item (6) ;
- Il faudrait confirmer dans (7) si les propositions à propos des avantages fiscaux sont conformes avec le nouveau code des impôts qui vient d'être approuvé.
- (8) n'est pas clair et ne présente que très peu d'intérêt du point de vue du secteur privé, tel qu'exprimé. Actuellement, du point de vue du secteur privé (dont on veut au GC qu'il investisse au Sénégal), les règlements sur l'emploi sont encore rigides. La réglementation du travail n'a connu pratiquement aucun changement dans les cinq dernières années. Les coûts de licenciement de main-d'œuvre dans le secteur formel restent

	<p>non-négligeables, ils varient de 5,4 à 16,3 semaines de salaire pour les travailleurs employés respectivement pour 1 et 10 ans. Les employeurs sont également exposés à de fortes restrictions concernant les heures de travail et des autorisations supplémentaires. Le ratio entre le salaire minimum obligatoire et la valeur ajoutée moyenne par travailleur est de 0,45, supérieur à celui de la plupart des pays voisins. Globalement, selon le World Economic Forum, le pays est classé 80 sur 144 pays en termes d'efficacité du marché du travail. Il est suggéré de reformuler ceci en mettant en évidence les changements prévus dans le Code du travail qui amélioreront son fonctionnement du point de vue du secteur privé.</p>
<p>Energie</p>	<p>Nous sommes d'accord avec la vision, les orientations stratégiques et les actions et mesures clés, tels que décrits dans le Fiche Technique Thématique. La Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Energie (LPDSE) est une base solide pour l'analyse et la stratégie présentée.</p> <p>Aux fins du Groupe consultatif, il serait important de rassurer les partenaires au développement que la participation du secteur privé dans la production d'électricité aura lieu dans le cadre juridique du pays, qui nécessite des procédures concurrentielles et transparentes pour la sélection des promoteurs privés. Cette approche permettrait aux partenaires de développement de soutenir les partenariats public-privé nécessaires pour la production d'électricité.</p> <p><b>Paragraphe à ajouter au point « 1.3. Sous-secteur des combustibles domestiques » de la fiche technique :</b></p> <p>Par exemple, au 30 Septembre 2013, la superficie aménagée par le PROGEDE 2 est passée à 520.427,83 ha soit 80% des superficies de forêts aménagées au Sénégal. Pour la présente campagne d'exploitation forestière, les possibilités à exploiter en charbon de bois dans les forêts aménagées par le PROGEDE 2 s'élèvent à 547.618 quintaux représentant 72 % des possibilités de production au niveau national sans tenir compte des nouveaux plans d'aménagement validés. Ainsi les revenus moyens annuels générés à partir des forêts actuellement aménagées par le PROGEDE 2 tournent autour de 9 milliards de FCFA sans compter les revenus importants générés par les autres activités génératrices de revenus mises en œuvre dans le cadre du projet.</p> <p><b>Ajouter au point « ACTIONS ET MESURES DE LA FICHE</b></p>

	<p><b>TECHNIQUE) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Finaliser dans les meilleurs délais la procédure d'adoption et de promulgation du projet de code forestier déjà transmis au Secrétaire général du Gouvernement afin d'assurer un environnement institutionnel propice à la gestion durable et décentralisée des ressources forestières.</li> <li>• Poursuivre l'aménagement forestier participatif tout en luttant contre l'exploitation frauduleuse transfrontalière des ressources naturelles.</li> </ul> <p>Il serait utile de procéder au recoupement de ces documents avec ceux sur les changements climatiques, étant donné que l'énergie renouvelable n'est pas mentionnée dans l'ancien</p>
<p><b>Environnement et changement climatique</b></p>	<p>On constate que certains types de risques naturels (inondations invasion acridienne etc.) qui ne sont pas directement gérés par le Ministère de l'Environnement ne sont pas bien pris en compte dans les politiques et fonds d'adaptation au changement climatique. Il serait sans doute opportun de prendre en compte ces types de risques tels que les inondations qui sont récurrentes dans le pays mais aussi de s'assurer qu'il y ait une bonne synergie entre les stratégies de Gestion des Risques de Catastrophes (GRC) en cours et celles d'Adaptation au Changement Climatique (ACC) vu qu'elles intègrent quelquefois les mêmes activités. (voir détails des commentaires dans le document)</p> <p>Le secteur urbain devrait aussi être pris en compte dans le lot de secteurs ou les vulnérabilités au CC se développent rapidement. Pratiquement toutes les villes du pays sont affectées annuellement par les inondations et l'avancée de la mer. L'urbanisation et tous les secteurs de développement connexes devront dorénavant intégrer de manière prospective le phénomène du changement climatique.</p> <p>La Banque mondiale a récemment (2011 à 2013) mené avec la DEEC une étude d'envergure intitulée « <b>Etude économique et spatiale de la vulnérabilité et de l'adaptation des zones côtières aux changements climatiques au Sénégal</b> ». Celle-ci a permis d'évaluer et illustrer les risques naturels à divers horizons (1990, 2010, 2030 et 2080), sur l'ensemble du littoral sénégalais et de manière détaillée sur trois sites pilotes : Saint-Louis, Rufisque-Bargny et Saly. L'étude a aussi développé un outil d'évaluation des risques et de priorisation des investissements pour appuyer le développement d'un Plan de Gestion Intégrée de la Zone Côtière.</p> <p>Les résultats de l'analyse coût-bénéfice obtenus dans le cadre de l'étude menée par la DEEC et la Banque mondiale de 2011 à 2013 montrent</p>

	<p>l'existence de solutions d'adaptation présentant un bon retour sur investissement (notamment sur Saint-Louis). <i>A contrario</i>, l'analyse montre l'absence de rentabilité économique des mesures d'adaptation sur certains sites (notamment Rufisque-Bargny), en raison de la valeur relativement faible des biens à protéger. Dans ce dernier cas, les fonds publics seraient probablement mieux utilisés dans la mise en place de méthodes d'adaptation dites « soft » moins coûteuses tels que les systèmes d'alerte précoce, la préservation des écosystèmes côtiers (boisements et zones humides), l'information des populations, la création d'un fonds de relogement des sinistrés etc. <b>Juste pour souligner que le programme d'adaptation ne devrait pas uniquement se focaliser sur la construction d'ouvrages de protection qui du reste coutent excessivement chers à financer et à maintenir ; dans beaucoup de zones sur le littoral la construction de ces ouvrages coûteux ne serait pas rentable d'où la nécessité d'intégrer aussi dans ce programme un large volet de développement de méthodes d'adaptation dites soft peu coûteuses au regard de leurs efficacités par rapport à l'atténuation des désastres naturels. Cette catégorie de méthodes d'adaptation dites soft devrait concerner une grande part des zones vulnérables sur la cote ou des investissements lourds ne seraient pas rentables à réaliser.</b></p> <p>Il serait aussi pertinent que le programme d'adaptation intègre une activité d'appui à l'intégration de la dimension adaptation au changement climatique dans le secteur urbain au Sénégal (dans la planification et la gestion urbaine) car les vulnérabilités et les catastrophes naturelles (inondations, érosion côtière) se développent rapidement dans les villes au Sénégal.</p> <p>La référence à l'énergie renouvelable peut être renforcée</p>
<p><b>Paix et Sécurité</b></p>	<p>La note devrait être revue dans son ensemble.</p> <p>On ne voit pas pourquoi la note insiste sur les extrémistes islamistes, les Daaras et les enfants de la rue alors qu'il faut faire le focus sur la crise Casamançaise : les enjeux de la crise, la situation actuelle de « ni paix, ni guerre », les défis et risques, l'acuité de l'insécurité et son impact sur la vie sociale et économique, la dimension géopolitique des menaces, la stratégie et réponses politiques et économiques. Et dans les réponses économiques, détailler les objectifs du nouveau Projet de Pôle de Développement de la Casamance initié par le Gouvernement du Sénégal et appuyé par la Banque mondiale et les autres partenaires au développement. En effet, ce projet sera mis en œuvre dans un cadre stratégique piloté par le Gouvernement pour le développement économique de la Casamance, la restauration de la paix et de la sécurité au profit de la croissance en articulant avec la conclusion finale des négociations et une promotion de la réforme territoriale.</p>

Protection sociale	Fiche Technique
	<p><b>II. Orientations Stratégiques</b> Mentionner l'<i>Initiative Nationale pour le Protection Sociale des groupes Vulnérables (INPS)</i> lancé par le Gouvernement</p> <p><b>III. Actions et mesures</b> Contribuer à une meilleure efficacité et coordination des interventions grâce à un registre unique; Rajouter dans les initiatives en matière de protection sociale le <i>Programme National de Bourses de Sécurité Familiale</i></p> <p><b>Note Technique</b></p> <p><b>III. Lignes directrices de la politique de protection sociale</b> <b>Politique de protection des groupes vulnérables :</b> il conviendrait sans doute de mentionner ici les efforts mis en place pour améliorer le ciblage des interventions et leur coordination. En particulier, il conviendrait de mentionner la mise en place du registre national, qui est établi sur la base du ciblage au niveau communautaire (avec vérification de moyens) et qui servira de base au ciblage de toutes les interventions. Ce faisant, ce registre permettra aussi la coordination des programmes, afin d'éviter les doublons ou chevauchements, et afin de profiter des synergies potentielles entre différents types d'interventions. Ceci est un changement très important dans la manière dont la politique de protection sociale est mise en œuvre.</p> <p><b>IV. Projets, programmes de protection sociale</b></p> <p>Ici, il manque la section sur les programmes d'assistance sociale. En particulier, les cinq milliards alloués au PNBSF en 2013, montant qui s'élève à 10 milliards pour 2014. Aussi, ajouter les autres dépenses pour les autres programmes qui visent les groupes vulnérables (car à présent, cette section porte seulement sur la santé)</p>

<p><b>OMD</b></p>	<p><b>Pour la note sur le suivi des OMD:</b></p> <p><b>OMD 1 :</b> ce serait important de clarifier que l'objectif était une réduction de la pauvreté par la moitié pour atteindre un taux de 33,9%, mais que le taux reste à 46,7% en 2011 et donc il semble impossible d'atteindre l'objectif d'ici 2015.</p> <p><b>OMD 2 :</b> il faudra clarifier que les résultats des enquêtes suggèrent que le taux brut de scolarisation primaire est moins élevé que ce qui est indiqué par les chiffres officiels, et pourrait ne pas dépasser 80%. En plus, il y a certaines régions où il est en-dessous de 50%. Il y a donc beaucoup à faire pour assurer la scolarisation pour tous. Le taux officiel d'achèvement est probablement surestimé aussi.</p> <p><b>OMD 3 :</b> on pourrait être plus positif. Le Sénégal a maintenant atteint la parité au niveau primaire et le gap entre garçons et filles a été sensiblement réduit pour la scolarisation moyenne et secondaire.</p> <p><b>OMD 4 et 5:</b> Il faudra donner les derniers chiffres disponibles pour permettre au lecteur de comprendre le gap qui existe par rapport aux objectifs.</p> <p>Autres points, les trois enquêtes sur la pauvreté datent de 2001/2, 2005/6 et 2011.</p> <p><b>Note sur la Vision perspective :</b> Les enquêtes EPPS 2001-2002, ESPS I 2005-2006 et ESPS II 2011 considèrent que l'emploi des jeunes devrait constituer pour la majorité des populations le secteur prioritaire de l'Etat (Voir tableau et graphique ajoutés pour illustration). Ceci est valable même si on prend en compte la réduction des prix à la consommation.</p>
<p><b>Territorialisation</b></p>	<p>La note est trop générale ; elle devrait camper le contexte de la réforme territoriale dans le cadre de l'acte III de la Décentralisation qui prévoit dans sa première phase de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ériger les départements en collectivités locales ;</li> <li>• transformer les communautés rurales en communes de plein exercice ;</li> <li>• répartir les neuf domaines de compétences jusqu'ici transférées entre les trois ordres de collectivités locales : la région, le département et la commune.</li> </ul> <p>Décliner les axes de la deuxième phase. Effectivement, beaucoup de matière et de la documentation existe sur la Phase 1 et 2 de l'Acte III de la Décentralisation au niveau du Gouvernement.</p>

	<p>La question de fond est de savoir comment renforce l'efficacité de l'Etat tout en œuvrant pour une décentralisation au service du développement économique et de l'inclusion sociale?</p>
<p>Transport</p>	<p>Pour ce qui concerne l'indice de performance logistique, les assertions sont en décalage avec les données. En étant derrière le Ghana, la CI, le Togo et le Bénin, il est difficile de conclure que le Sénégal "<i>performe relativement bien par rapport [...] à la région</i>".</p> <p>En ce qui concerne la sécurité routière, il n'est pas recommandé de tirer les conclusions sur des statistiques de 2005... il faudrait aussi se poser la question de savoir si une éventuelle baisse du nombre d'accidents constatés reflète plus la motivation décroissante des forces de l'ordre à s'acquitter des formalités qu'une décroissance réelle des accidents. Une remise à niveau de la BAAC (bulletin d'analyse des accidents corporels) et la fiabilisation des collectes de données doivent faire l'objet d'un chantier important. Par ailleurs, le plan national de sécurité routière n'est pas abordé (cf rapport CONSIA 2011).</p> <p>Sur le ferroviaire : Les contraintes institutionnelles ne sont pas clairement mentionnées. Quid du rôle des miniers (zircon)? Comment choisir entre les différents projets envisagés (réhabilitation de l'existant, ligne Ziguinchor, passage par le Sud en voie standard, desserte de l'aéroport, Petit Train Bleu...</p> <p>Certains "défis" mentionnés au chapitre III méritent d'être clarifiés comme par exemple (i) <i>l'inexistence de disposition législatives ou réglementaire régissant la politique su transport ferroviaire</i>, ou encore (ii) <i>l'application restrictive de la vérité des prix comme base de toute politique tarifaire</i></p> <p>Il semble que le document laisse entendre que l'augmentation des dépenses d'entretien peut être une solution pour contrebalancer les effets de la surcharge....</p> <p>Les obstacles cités pour le développement des PPP (contraintes macroéconomiques, lourdeur des procédures de décaissement, conditionnalités) semblent plus relever des bailleurs de fonds?? et ce sont précisément ces obstacles auxquels permettent d'échapper partiellement les financements privés...</p> <p>le dernier axe de développement stratégique mentionne "répartition équitable du financement des infrastructures et services de transport entre les bénéficiaires directs et indirects"... à développer, l'objectif n'est pas très clair, pas plus que ne le sont les moyens de l'atteindre.</p>